Ville de Mèze

N° 243

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX RUE CHARAMAULE – INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25
VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,
VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,
VU, la demande sollicitée par la SARL « Papiol Frères », sise Chemin de la Grand grange lieu-dit la Prade 34140 Mèze.

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la réparation de toiture n° 13 rue Charamaule, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le permissionnaire est autorisé à installer un échafaudage au n° 13 rue Charamaule, du mercredi 10 mai 2023, 07h00 au vendredi 12 mai 2023, 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum à Mèze, par la SARL « Papiol Frères », sise Chemin de la Grand grange lieu-dit la Prade 34140 Mèze.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 8 mai 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA

MAIRIE de MÈZE Depart. de l'Hérault